

SARTROUVILLE



# CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

A 18h00 EN L'HÔTEL DE VILLE - SALLE DES MARIAGES

(exécution de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

## LISTE DES DELIBERATIONS

- 0 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025
  
- 1 - MISE EN PLACE D'UNE CARTOGRAPHIE DES RISQUES  
SANS VOTE
  
- 2 - FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE  
SEINE POUR LE MANDAT 2026-2032  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
  
- 3 - DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VILLAGE DE VACANCES DE  
LAMOURA (SIVVL)  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme  
VITRAC-POUZOLET
  
- 4 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES MEMBRES DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DU VILLAGE DE VACANCES DE LAMOURA (SIVVL) POUR LA PASSATION  
D'UN MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS JURIDIQUES  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
  
- 5 - DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2025  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme  
VITRAC-POUZOLET

- 6 - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DE SARTROUVILLE CONCLUE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 7 - RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA VILLE DE SARTROUVILLE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 8 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
VOTES CONTRE : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET
- 9 - ENTRÉE DE LA COMMUNE DE SARTROUVILLE AU CAPITAL DE LA SPL CITALLIA  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
VOTES CONTRE : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET
- 10 - ACQUISITION DE LA PARCELLE NON BÂTIE AT50, SISE 44 RUE ARISTIDE BRIAND ET D'UNE CONTENANCE CADASTRALE DE 2 713M<sup>2</sup>, AUPRÈS DE L'ÉTAT  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 11 - ACQUISITION DE LA PARCELLE BÂTIE CADASTRÉE AD166, D'UNE CONTENANCE CADASTRALE DE 317 M<sup>2</sup>, SISE 9 RUE DUPLEIX, AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME RIBEIRO NUNES  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET
- 12 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION TRIPARTITE POUR LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT AUPRÈS DES ABONNÉS DU SERVICE DE L'EAU ENTRE LE SEDIF, VEOLIA EAU D'ÎLE-DE-FRANCE ET LA COMMUNE DE SARTROUVILLE  
  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. CHIARADIA
- 13 - AVIS FAVORABLE À LA CRÉATION DE LA MICRO-CRÈCHE "LA CIGALE" SISE 39 RUE RABELAIS  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET

- 14 - APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL CITÉ ÉDUCATIVE
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 15 - DÉSIGNATION D'UN LAURÉAT POUR L'APPEL À PROJET ET RÉTROCESSION D'UN FONDS DE COMMERCE POUR LE LOCAL SIS AU 1 RUE LAMARTINE
- ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTION : M. CHIARADIA  
VOTE CONTRE : Mme CHODAT
- 16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2025
- ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET
- 17 - RELEVÉ DES DÉCISIONS MUNICIPALES (Article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)